

## Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2015 – 20h

**Ordre du jour :** - **Projet d'aménagement de la traverse du village – Demandes de subventions**  
- **Questions diverses**

**Présents :** P. BARTELS, L. JACQUEMARD, G. SCHMIT, C. FENAUX, F. FERRAZ, P. BEAUMONT, F. FOSTIER, P. EDUIN, C. LEGRAND, B. WIART, N. DECHAPPE

**Secrétaire :** C. FENAUX

### **PROJET D'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU VILLAGE – DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

#### 1 – Objet de l'opération :

Aménagement de la TRAVERSE RD 925, de ses abords et des entrées du village

Comprenant :

- Aménagement de cheminements PMR, latéraux aux rues de Neufchâtel, Rue du Centre et Rue de Guignicourt, avec espaces verts d'accompagnement
- Aménagement de la Place de la Mairie et de la Place de l'église, cheminements, parkings et aménagement paysager

Programme de travaux en 4 Tranches.

- Tranche 1 Rue de Neufchâtel y compris l'aménagement de l'entrée du village
- Tranches 2 et 2b Rue du Centre (1ère partie/2), depuis la rue de Neuchâtel jusqu'au N°16 de la Rue du Centre + Place de la Mairie et Place de l'Eglise
- Tranche 3 Rue du Centre (2ème partie/2), depuis le N°16 jusqu'à la Rue de Guignicourt
- Tranche 4 Rue de Guignicourt y compris l'aménagement de l'entrée du village

Dossier de présentation Global pour l'Opération en 4 Tranches ;

Différentes demandes de subventions sont à faire annuellement pour chacune des tranches en fonction du type de travaux réalisés, soit au titre :

- Du Contrat Départemental de Développement Local (CDDL du Conseil Général), pour la réalisation d'espaces verts d'accompagnement et l'aménagement sécurisé de l'arrêt de bus réservé au transport scolaire (à faire en 2ème tranche) : taux de 20% à 50%
- De la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR de l'Etat), pour les travaux d'accessibilité aux PMR sur un taux de 20% à 60%, pour les travaux d'aménagement paysagers sur un taux de 30% à 55% pour les travaux d'aménagement de parkings aux abords de constructions publiques sur un taux de 30% à 45% (à faire en 2ème tranche)
- Du Fond Départemental de Solidarité (FDS du Conseil Général, Voirie départementale), pour l'amélioration des routes départementales : taux de 48%\*200 000 € HT\*linéaire en km de la tranche considérée. A noter que la Voirie Départementale réalise et finance le tapis en enrobé de la route.
- Des Amendes de Police (Etat dossier instruit par le Conseil Général), pour les travaux sur la voirie visant à améliorer la sécurité routière : 30 000 € ht maxi
- Du Conseil Régional

## 2 – Objectifs poursuivis pour chacune des tranches de travaux

- Enfouissement des réseaux par tranche, définie avec l'USEDA,
- Réalisation des trottoirs et parkings latéraux à la Route Départementale N°925
- Sécuriser les cheminements piétons et de l'arrêt de cars
- Faciliter le stationnement et l'accessibilité Place de la Mairie et Place de l'Eglise
- Réduire la vitesse en traversée du Village
- Embellir le centre du village

## 3 – Durée de l'opération :

Les travaux envisagés ne devraient pas excéder les durées ci-dessous, pour chacune des tranches, à raison d'une Tranche par exercice budgétaire.

- pour la 1ère tranche 6 mois
- pour la 2ème tranche 8 mois
- pour la 3ème tranche 6 mois
- pour la 4ème tranche 6 mois

## 4 – Coûts prévisionnels et Programmation des Tranches de travaux

(En concertation avec le PHASAGE DE l'USEDA et chiffrage hors tapis enrobé réalisé et financé par le Conseil Général, Voirie Départementale)

Tranches	Désignation	Montant HT	Montant TTC	Exercices Budgetaires
<b>1- Tranche Ferme</b>	<b>Rue de Neufchâtel</b>	<b>516 743,00 €</b>	<b>620 091,60 €</b>	<b>2015/2016</b>
<b>éclairage public, BT, FT</b>		<b>264 374,03 €</b>	<b>317 248,84 €</b>	<b>2015/2016</b>
2-Tranche Condit. 1	Rue du Centre 1/2	447 761,00 €	537 313,20 €	2016/2017
2b- TC 1bis	Places Mairie /Eglise	372 658,00 €	447 189,60 €	2016/2017
éclairage public, BT, FT		279 046,00 €	334 855,20 €	2016/2017
3-Tranche Condit. 2	Rue du Centre 2/2	374 708,00 €	449 649,60 €	2017/2018
éclairage public, BT, FT		164 045,00 €	196 854,00 €	2017/2018
4-Tranche Condit. 3	Rue de Guignicourt	473 214,00 €	567 856,80 €	2018/2019
éclairage public, BT, FT		164 045,00 €	196 854,00 €	2018/2019
<b>Total Tranches</b>		<b>3 056 594,03 €</b>	<b>3 471 058,84 €</b>	<b>2015/2019</b>

## 5 – Les subventions sollicitées :

Le conseil Municipal de MENNEVILLE, sollicitera donc avant chaque tranche de travaux, l'ensemble des financements possibles énumérés au point 1) ci-dessus aux taux maximum sur la base d'un dossier constitué de plans et d'un détail estimatif, ainsi que des documents administratifs issus du conseil municipal.

L'objectif est de déposer en début d'année (courant 1er semestre) les dossiers de demande de subvention, et d'effectuer les travaux dès réception des accords sur financements (courant 2ème semestre).

Ce qui suppose de valider le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études VRD PARTENAIRE en vue de constituer le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et lancer la consultation dans le courant du 1er semestre 2015

## **QUESTIONS DIVERSES**

↳ Le Conseil Municipal accepte la demande de Pizza « My » de s'installer un soir par semaine dans la commune.

↳ M. Jean-Louis LALLEMENT propose de mettre à disposition un terrain lui appartenant à la commune, sous condition d'entretien. Le Conseil Municipal accepte sa proposition, une convention sera établie.

↳ M. OUDIN Alexandre, employé communal, veut arrêter son contrat avec la commune. Le Conseil Municipal accepte à la condition que celui-ci présente sa démission.